

Formulaire de demande de passeport temporaire et liste des pièces à fournir



Pour solliciter un passeport temporaire, vous devez envoyer le présent formulaire dûment complété, ainsi que les pièces justificatives demandées à l'adresse : pref-cni-passeports@aude.gouv.fr

Cadre réservé à l'administration :	
<input type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Refus
Date et signature	

Nom du demandeur	Prénom	Date de naissance :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Motif de l'urgence (des justificatifs seront exigés):

Titre(s) en possession du demandeur :	
Date d'expiration de ma carte d'identité (même si validité expirée)	Date d'expiration de mon passeport (même si validité expirée)
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Je n'ai pas de carte d'identité.	<input type="checkbox"/> Je n'ai pas de passeport.
Demande de titre ordinaire en cours (auprès d'une mairie équipée)	
<input type="checkbox"/> carte identité <input type="checkbox"/> passeport <input type="checkbox"/> les deux	
Numéro de la demande (figure sur votre ticket de réception)	
<input type="text"/>	
Mairie dans laquelle j'ai effectué la demande :	
<input type="text"/>	

Date, heure et lieu de destination prévus :		
jj/mm/aa	Heure (07:00)	Destination
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Si départ à l'étranger : <input type="checkbox"/> Le pays de destination accepte un passeport temporaire.		

Pièces à fournir en fonction du motif

1 - Voyage professionnel imprévu et ne pouvant être différé

- Extrait Kbis de l'entreprise
- Tous documents utiles démontrant :
 - le caractère imprévisible du déplacement,
 - **et** l'impossibilité de reporter le déplacement.
- Si des frais ont été engagés :
 - la justification de l'achat d'un titre de transport (le justificatif doit comporter la date d'achat) et/ou la justification de l'hébergement sur place (transmettre le bon de commande ou l'intégralité de la réservation : la date de paiement des arrhes ou de la totalité des frais doit figurer sur ce document),
 - la prise en charge du voyage par l'entreprise.
- Si vous êtes salarié de l'entreprise : communication du contact de votre responsable et/ou de l'agent en charge de l'organisation du déplacement professionnel.

Remarques importantes :

- Tous les justificatifs doivent être à en-tête de l'employeur et signés par lui.
- Des justificatifs supplémentaires pourront être demandés et des contrôles a priori et a posteriori seront effectués : **surveillez votre boîte mail.**
- Seul le collaborateur missionné par l'entreprise pourra bénéficier d'un passeport temporaire.

2 - Décès d'un proche : concerne uniquement les ascendants et descendants directs, les frères et sœurs, ou le conjoint de la personne décédée

- Acte de décès.
- Preuve du lien de parenté.
- Selon le cas : autorisation de transport de corps à l'étranger ou preuve de résidence à l'étranger de la personne décédée.

3 – Autres motifs

- Tous justificatifs attestant de la situation d'urgence

Quel que soit le motif de votre demande, vous devez également fournir les pièces mentionnées en page suivante.

Pièces à fournir quel que soit le motif de la demande:

- ✓ **Formulaire** de demande de passeport temporaire du préfet de l'Aude
- ✓ **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois
- ✓ **Carte d'identité et/ou passeport** du demandeur (et du représentant légal si la demande est faite pour un mineur) quelle que soit leur date de validité
- ✓ **Récépissé** de la demande de titre en cours si vous avez fait une demande de titre ordinaire en mairie
- ✓ **Billet d'avion si déjà achetés** ou preuve que la compagnie exige un numéro de passeport avant la réservation
- ✓ **Photo d'identité de moins de 6 mois**
- ✓ Timbre fiscal électronique pour le motif passeport temporaire d'une valeur de 30€ (achat en ligne ici : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixTimbres.jsp> ou dans un bureau de tabac) à fournir que si la demande est acceptée.

Si votre demande est acceptée, vous recevrez un mail vous indiquant la date et l'heure du rendez-vous en préfecture.

Si votre demande est rejetée, le motif du refus vous sera communiqué par mail.